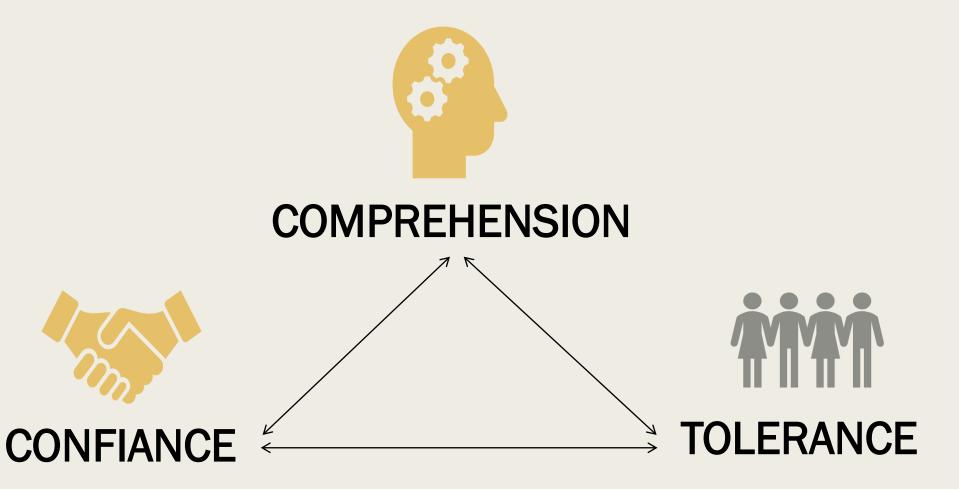
Réunion de rentrée du 25 Août 2021



Ordre du jour :

- Pass'sport
- Pass sanitaire
- Compétitions
- Echanges





Réunion de Rentrée Mercredi 25 août 2021



Liberté Égalité Fraternité







Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
pour financer l'inscription
dans un club sportif
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources



Le Pass'Sport : c'est quoi ? Pour qui ?

- Une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive.
- Une mesure de relance pour le secteur sportif associatif
- Une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés l'accès à un cadre structurant et éducatif

- Une aide de l'État, destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'<u>Allocation de Rentrée Scolaire</u> 2021 (ARS): environ 8000 jeunes gersois
- Pour leur permettre de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Comment cela fonctionne?

- Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août.
- Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant, entre le 1 juillet et le 31 octobre 2021
- Elles se verront retrancher 50€ à l'inscription par leur club.

- Les 50€ couvrent tout ou partie du coût d'inscription dans un club
- Elle sera donc versée non pas aux familles mais directement aux clubs.
- Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Mode d'emploi pour le club :

Si les familles ont plusieurs enfants éligibles au dispositif Pass'Sport :

- Un seul courrier original à conserver
- À montrer pour chacun des enfants bénéficiant de son Pass'Sport.
- Lors de l'inscription dans une association celle-ci tamponnera le courrier avec une signature originale
- Cela pour l'enfant qui en a bénéficié.
- Bien l'expliquer aux familles pour ne pas mettre en difficulté le club

Mode d'emploi pour le club - suite :

Pour les clubs:

- Recueil des courriers d'éligibilité du jeune (1 seul Pass par jeune)
- Recueil de tous les noms/prénoms, adresses et dates de naissance des jeunes
- Utilisation du Compte Asso (LCA) (création éventuelle)
- Saisie de tous les jeunes dans le **Compte Asso avant le 1 novembre**

La mise en place dans le Gers:

- Communication : par le CDOS 32 et SDJES 32 vers les comités puis tous les clubs dans un 2° temps.
- Accompagnement technique (LCA): par le:
 - SDJES 32 : référente Pascale CORBILLE
 - CRIB: Jean Philippe OLIVEIRA
- Gestionnaire : CDOS 32
 - Demande auprès de la DRAJES du montant total validé
 - Saisie dans LCA pour attribution de subvention par l'Etat
 - Reversement en tant que 1/3 aux clubs

Soutien LCA

■ Formation sur Le Compte Asso organisée par le CRIB et le CDOS le lundi 6 septembre de 18h30 à 21h30 à AUCH - Salle du Mouzon

- Lien vers le formulaire d'inscription à la soirée d'information
 - « Pass Sport, Pass Sport 32 & Compte Asso: https://forms.gle/Hx9U6ZcpBN5mjCoQ8



Merci de votre attention



Liberté Égalité Fraternité



